



FESTIV'ARLES

REGLEMENT DU CONCOURS DE FERRADE 2022

Dimanche 29 Mai 2022 – Domaine de MEJANES 13200 ARLES

Maintenance et Traditions

- ☆ Festiv'Arles – Maintenance et Traditions organise, dans le cadre de la manifestation de la Course de Satin, un concours de ferrade.
- ☆ Ce concours se déroulera le jour de la Course de Satin, à partir de 10 h 30 au Domaine de MEJANES route des Saintes Maries de la Mer à Arles.
- Il est ouvert aux manades de taureaux et de chevaux inscrits auprès de Festiv'Arles – Maintenance et Traditions, dont la participation sera définitive par tirage au sort 15 jours avant la manifestation.
- ☆ Chaque manade sera représentée par 4 cavaliers (2 tridents + 2 bâtons) en tenue gardianne, montés sur des chevaux de race Camargue harnachés à la façon camarguaise. Il est demandé aux cavaliers ou aux manadiers avec le bulletin d'inscription de présenter leur attestation d'assurance en Responsabilité Civile.
- ☆ Il est demandé aux cavaliers de revêtir la tenue gardianne traditionnelle (se référer à la charte de la tenue vestimentaire des gardians). Le harnachement Camargue (selle gardianne avec martingale, croupière, seden, caveçon camarguais, si nécessaire, étriers cage, tapis de selle en feutre à damier marron et blanc, par exemple...) est exigé.
- ☆ Les manadiers s'assureront, lors du concours de ferrade, que les cavaliers engagés sont à jour de leur assurance ainsi que les papiers relatifs au cheval (vaccinations et autres).
- ☆ Les cavaliers devront montrer leur trident au jury « le trident doit piquer et non trancher ».
- ☆ Le nombre de participants à ce concours sera de 12 manades dont le gagnant de l'année précédente (2021 la manade Blanc), la manade de Méjanès qui accueille et la manade Listel, vainqueur du concours de ferrade de Camagri en 2021. Si le nombre dépasse 12, un tirage au sort des équipes aura lieu au siège de Festiv'Arles-Maintenance et Traditions une fois les inscriptions closes.
- ☆ Les manades participant à ce concours seront tirées au sort le matin même pour définir l'ordre de passage. Le vainqueur participera automatiquement au concours de l'année suivante (s'il le souhaite).
- ☆ Seul des anoules pourront participer au concours et seront fournis par la manade de Méjanès, détenteur de la « carte verte ».
- ☆ **Chaque cavalier engagé devra, obligatoirement se munir du carnet d'identification du cheval à jour de ses vaccinations, qui sera présenté dès l'arrivée à la manade.**
- ☆ **Le vétérinaire vérifiera leur validité et accordera l'autorisation de participer.**
- ☆ Les anoules seront « courségés » au départ du toril et tombés entre les deux bandes blanches tracées au sol le plus près possible de la première ligne, le coup de fer doit se faire en respectant l'animal, à la base de la queue. Le coup de fer étant autorisé jusqu'à la deuxième ligne.
- ☆ La notation sera faite d'après tous les critères suivants :
- ☆ Critères de notation :
 - 1 Présentation des chevaux sans protection
 - 2 Propreté, harnachement traditionnel, tenue des gardians
 - 3 Récupération de l'anoule à la sortie du toril, encadrement
 - 4 Coursejado, rectitude, allure générale
 - 5 Coup de fer
- ☆ **Le prix sera remis sous forme de chèque:**
 - Le vainqueur recevra le prix d'une valeur de 800 € offert par Festiv'Arles –Maintenance et Traditions
 - Le Lou Ferri d'or 2022 (valeur 300€) offert par La Confrérie des Gardians.
- ☆ Le jury sera choisi par Festiv'Arles -Maintenance et Traditions.
- ☆ Festiv'Arles – Maintenance et Traditions se réserve le droit de modifier le présent règlement dans les années à venir.
- ☆ En cas de litige, seuls Festiv'Arles Maintenance et Traditions, et sa présidente sont souverains pour la décision finale.

En cas d'accident, FESTIV'ARLES – MAINTENANCE ET TRADITIONS

décline toute responsabilité en ce qui concerne le public et les participants.